



ANALYSE FINANCIERE DE LA COMMUNE DE SAUVETERRE DE GUYENNE

Trésorerie de Sauveterre de Guyenne

PRESENTATION DE LA COLLECTIVITÉ

La commune de SAUVETERRE DE GUYENNE est située au cœur de l'Entre Deux mers. Elle compte actuellement 1848 habitants. Elle est traversée par les RD 670 et 672, nœud routier emprunté par les convois exceptionnels.

Jolie bastide, réputée pour son plan orthogonal, elle conserve des commerces de proximité et un marché hebdomadaire attractif.

Sauveterre de Guyenne est le chef lieu d'un canton dont l'activité est essentiellement viticole. Les entreprises la Guyennoise et ROC PVC ainsi que la grande surface de distribution en sont les principaux employeurs.

La commune gère également par le biais de budgets annexes : l'assainissement collectif et le transport scolaire.

SOMMAIRE

Introduction.....	4
Principaux constats.....	4
I] LA FORMATION DE L'AUTOFINANCEMENT.....	5
A) Composantes des charges et des produits réels de fonctionnement.....	5
1°) Entre 2009 et 2013, les charges augmentent de 20,6 % sous l'effet essentiellement des charges de personnel.....	5
2°) Les produits progressent de 51,5% sur la période des 5 années examinées	6
B) La Capacité d'autofinancement en hausse.....	7
II) L'INVESTISSEMENT.....	9
A) Le financement disponible.....	9
B) Les dépenses d'équipement.....	10
C) Le financement des investissements.....	10
III] EQUILIBRE DU BILAN.....	12
A) Le fonds de roulement.....	12
B) Le besoin en fonds de roulement	13
C) La trésorerie	13
IV) Marges de manoeuvre.....	14
A) La fiscalité directe locale.....	14
B) Analyse de l'endettement.....	16
C) Le coefficient d'autofinancement courant.....	17
D) Analyse des facteurs externes de risques.....	18
LEXIQUE.....	19
ANNEXES.....	21

INTRODUCTION

L'analyse rétrospective de la commune de Sauveterre de Guyenne a été réalisée sur les comptes des 5 derniers exercices (2009 à 2013) le 28 avril 2014.

Les données proviennent du budget principal et sont exprimées en euros. L'impact des budgets annexes est en effet peu significatif.

La commune de Sauveterre de Guyenne adhère à la Communauté de Communes du Sauveterrois. Cette dernière a opté pour la fiscalité professionnelle unique. La commune est bénéficiaire à ce titre de l'attribution de compensation.

Les données sont issues des comptes de gestion et des fiches financières AEF. Elles sont comparées à la moyenne départementale des communes de la même strate démographique (500 à 1999 habitants) et appartenant à un groupement à fiscalité professionnelle unique.

PRINCIPAUX CONSTATS

Malgré des charges de fonctionnement très élevées (notamment les charges de personnel et les achats et charges externes) la commune réussit à partir de 2011, à dégager un autofinancement important, qui lui permet de mener une politique d'investissement soutenue.

Cette croissance de l'autofinancement s'explique essentiellement par l'augmentation de l'attribution de compensation, particulièrement marquée en 2011 (multipliée par 3), plus modérée les années suivantes.

Pour financer ses investissements, très élevés sur les trois derniers exercices, la commune a ainsi eu recours à l'autofinancement de manière importante (à hauteur de 51% en moyenne), mais également à l'emprunt. En conséquence, son endettement s'est accru de 35% sur la période, générant une annuité de la dette très supérieure à la moyenne. Néanmoins, l'excédent dégagé sur son fonctionnement lui permet d'en assurer le remboursement, tout en maintenant une capacité d'autofinancement de ses investissements, significative.

Les marges de manœuvre en matière de fiscalité apparaissent faibles, les taux appliqués étant déjà dans la moyenne départementale.

I] LA FORMATION DE L'AUTOFINANCEMENT

A partir de l'étude des charges et des produits de fonctionnement, l'objectif est de déterminer comment la commune a dégagé un excédent ou un déficit dans sa gestion courante.

A) Composantes des charges et des produits réels de fonctionnement

1°) Entre 2009 et 2013, les charges augmentent de 20,6 % sous l'effet essentiellement des charges de personnel

Leur croissance annuelle est irrégulière sur la période : modérée en 2010 et 2011 (+2% environ), elle s'accroît en 2012 (+10.5%), puis ralentit en 2013 (+4.4%). Elles s'élèvent désormais à 845€/habitant pour une moyenne de 590€/habitant.

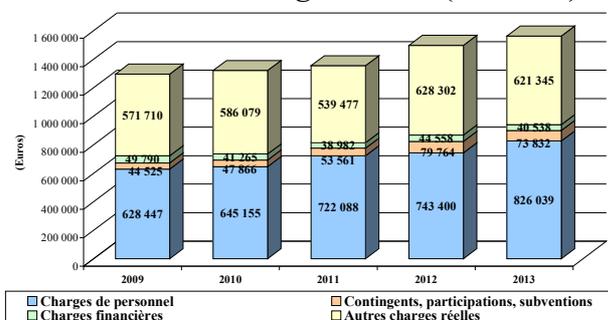
Les charges de personnel, dont l'évolution est particulièrement soutenue en 2011(+11.9%) et 2013 (+11.1%), représentent 52 % des charges réelles de fonctionnement en 2013. Les 2 indemnités versées (dont l'une pour licenciement) à hauteur de 31 000€ n'expliquent qu'en partie cette augmentation ; elle est aussi liée à la réduction importante des remboursements sur rémunérations du personnel (-33% en 2011 et - 28% en 2013). Le ratio par habitant est nettement supérieur à celui des communes de même importance au niveau départemental. Ces dépenses représentent 447€ par habitant et par an alors que la moyenne départementale est de 273€.

Les contingents, participations et subventions ont fortement augmenté sur la période étudiée (+66%), en particulier en 2012 (ont été multipliés par 1.5) en raison du versement d'une subvention au CCAS de 38 000€. Ils demeurent importants en 2013 avec la participation obligatoire au service d'incendie (31 360€). Mais ils ne représentent que 5 % des charges réelles et sont inférieurs à la moyenne départementale (40€/habitant contre 67€/habitant).

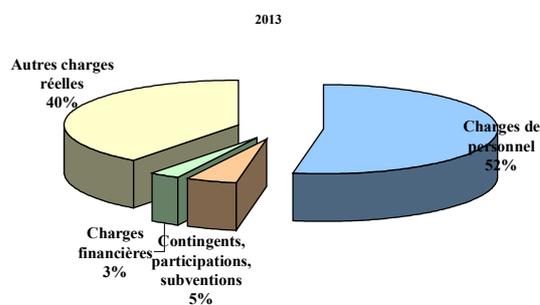
Les charges financières diminuent sur la période examinée (-18%). Elles sont de l'ordre de 22€/h pour une moyenne de 17€/h et représentent 3% des charges de fonctionnement.

Ces dépenses incompressibles comparées aux produits de fonctionnement génèrent un ratio de rigidité des charges structurelles qui s'améliore et repasse sous la médiane à partir de 2011.

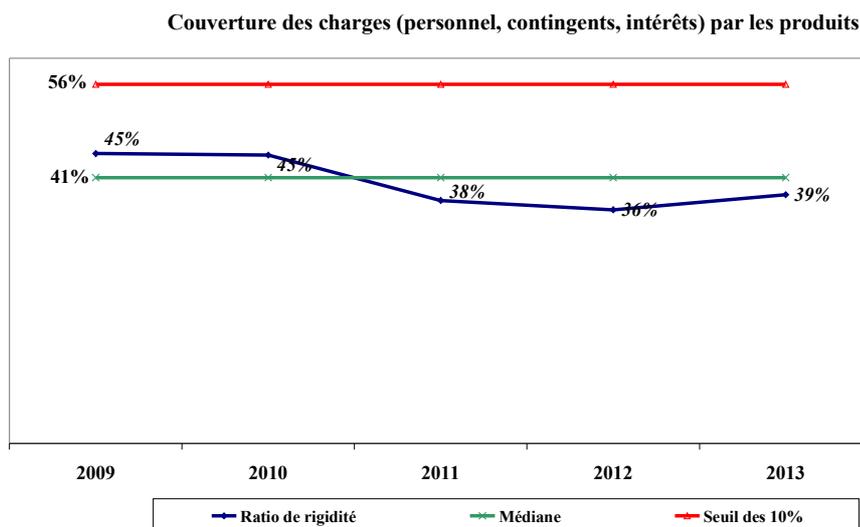
Évolution des charges réelles (montant)



Structure des charges réelles



Ratio de rigidité



Les autres charges réelles sont constituées à 81% des achats et charges externes, qui s'élèvent à 275€/habitant pour une moyenne de 190€/habitant.

2°) Les produits progressent de 51,5% sur la période des 5 années examinées

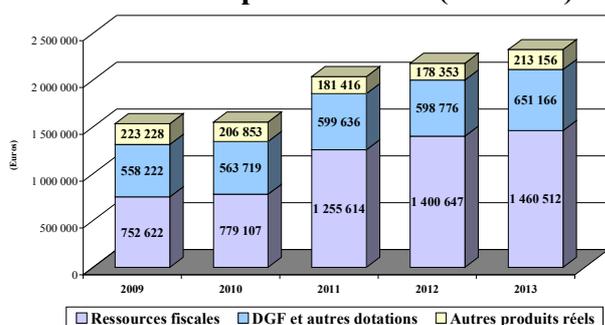
Après une forte hausse en 2011 (+31.4%) liée à la fiscalité reversée, les produits de fonctionnement réels ont augmenté de près de 7% en 2012 et 2013.

La commune de Sauveterre qui adhère à la CDC du Sauveterrois est bénéficiaire d'une attribution de compensation qui augmente fortement en 2011, de manière plus modérée en 2012 et 2013. Elle passe de 194 000€ en 2010 à 829 727€ en 2013. Cette évolution est principalement due à la société TIGF, acteur gazier européen. Une station de compression est installée sur le territoire de la commune et a été mise en service en 2010-2011, ce qui a provoqué la hausse de l'attribution de compensation, celle-ci étant révisée chaque année en fonction de l'évolution des bases (modalités de révision fixées par délibération de la CDC). Elle représente 449€/habitant pour une moyenne de 65€/habitant, ce qui permet à la commune de couvrir des charges de fonctionnement supérieures à celles des communes de même catégorie. Cette recette entraîne une hausse des **ressources fiscales** qui constituent 63% des produits réels.

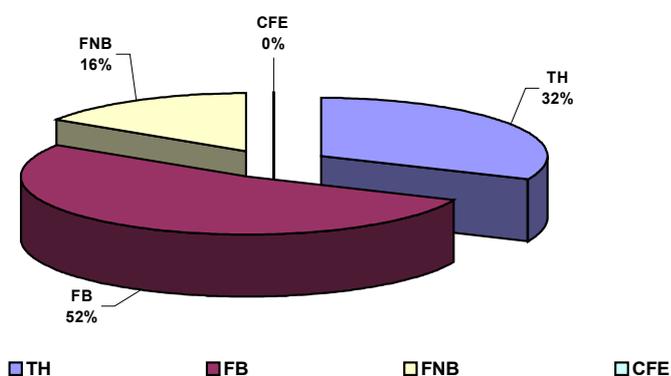
La **DGF et les autres dotations** sont relativement stables sur les années 2009-2010 (+1%), elles connaissent une légère hausse en 2011 (+6.4%) puis de nouveau en 2013. Elles constituent 28% des produits réels de fonctionnement. La DGF représente 201€/h pour 190€/h en moyenne.

Le total des produits réels s'élève à 1 258€/h pour 730€/h en moyenne départementale.

Évolution des produits réels (montant)



Structure des produits de la fiscalité en 2013

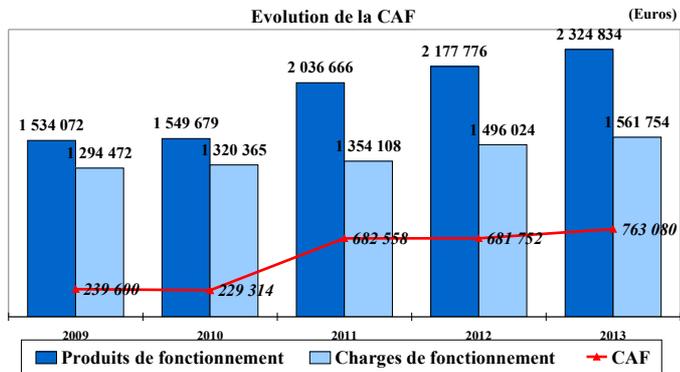


B) La Capacité d'autofinancement en hausse

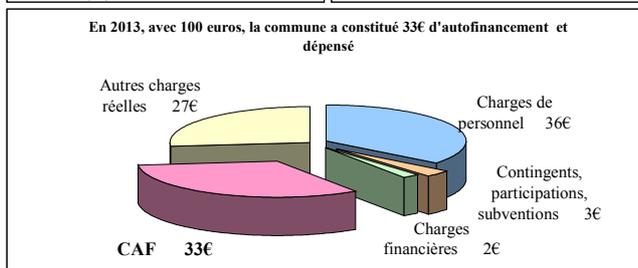
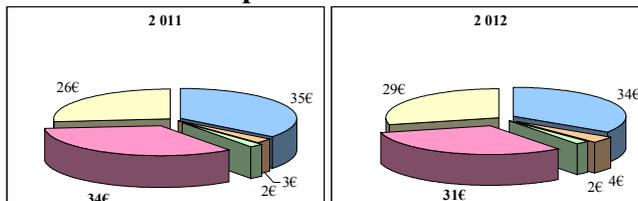
La Capacité d'autofinancement brute (CAF) représente l'excédent de fonctionnement (Produits réels diminués des charges réelles) utilisable pour financer les dépenses d'investissement (c'est à dire, les remboursements de dettes par priorité, puis avec le reliquat de nouvelles dépenses d'équipement...).

La hausse des charges est plus faible que celle des produits, ce qui entraîne une valorisation immédiate de la CAF, notamment en 2011 (quasiment multipliée par 3) et 2013 (+11.9%). Celle-ci représente 413€/h pour une moyenne de 140€/h.

En 2013, avec 100€ la commune a constitué 33€ d'autofinancement.



Utilisation des produits de fonctionnement



II) L'INVESTISSEMENT

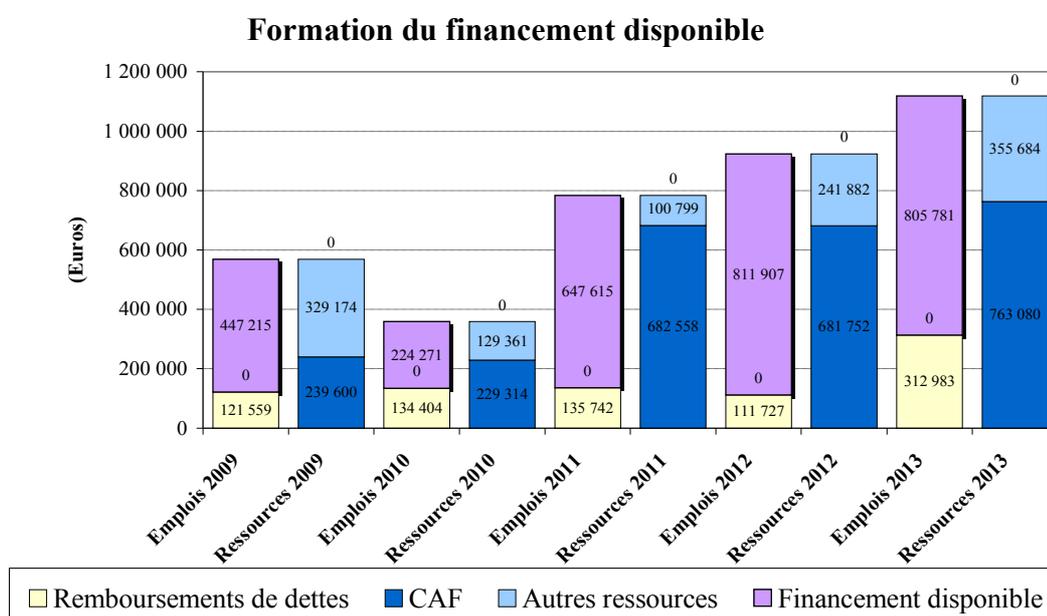
L'ensemble des dépenses d'investissement s'apparente à des emplois (dépenses d'équipement, remboursements de dettes, autres...). Parallèlement, l'ensemble des moyens financiers dont dispose la commune constitue des ressources (CAF, plus-values de cession, dotations et subventions, emprunts...). Le solde entre le total des ressources et le total des emplois représente la variation du fonds de roulement.

A) Le financement disponible

Le financement disponible représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes.

La CAF, qui passe de 229 314€ en 2010 à 763 080€ en 2013, permet de payer totalement le remboursement en capital des emprunts. Après être resté à un niveau relativement stable de 2010 à 2012, celui-ci voit son montant tripler en 2013, en raison du remboursement de deux emprunts à court terme contractés en 2011.

Après remboursement du capital, il reste à la commune un montant de CAF de 450 097€. En ajoutant à cette somme les autres recettes d'investissement (dotations, subventions), la commune dispose de 805 781€ pour financer ses dépenses d'équipement. Ce montant représente le financement disponible de la commune.



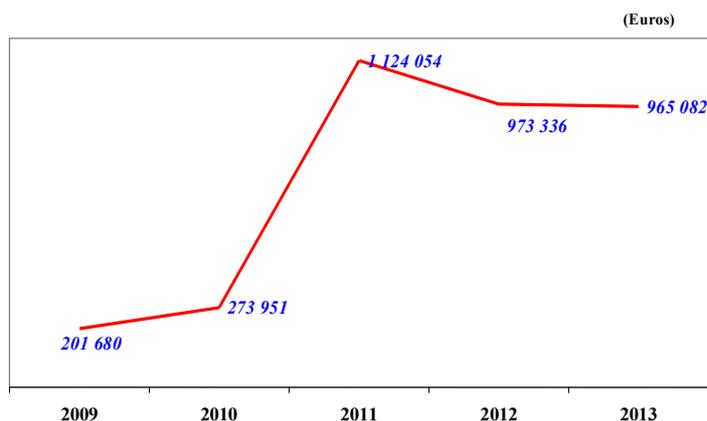
B) Les dépenses d'équipement

La commune de Sauveterre consacre une grosse partie de son budget à l'investissement. Les dépenses d'équipement sont très supérieures à la moyenne des communes de même strate (522€/h pour 252€/h de moyenne départementale) et représentent 75% des dépenses d'investissement.

Ceci s'explique par le patrimoine architectural, historique et touristique de la commune.

Les travaux entrepris ont principalement concerné la mairie, le bâtiment de la Poste ainsi que les portes St Léger et St Romain.

Évolution des dépenses d'équipement

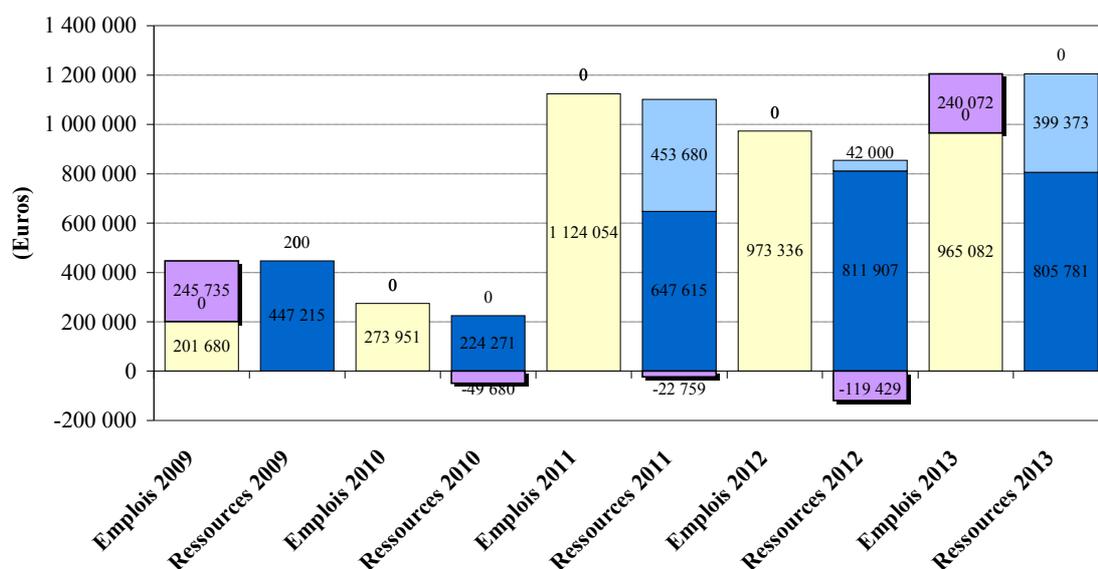


C) Le financement des investissements

La commune a autofinancé ses investissements à hauteur de 46% en 2013, 58% en 2012 et 48% en 2011. Elle a complété leur financement en ayant recours à l'emprunt en 2011 et 2013 pour 40%, alors qu'en 2012, elle a procédé à des cessions d'actif et un prélèvement sur le fonds de roulement.

Ainsi, en 2011, la commune a eu recours à 2 emprunts à court terme (2 ans) pour un montant total de 194 600€. La même année, pour financer l'acquisition de l'immeuble St Romain et l'immeuble de la Poste, elle a contracté 2 autres emprunts pour un montant de 259 080€ sur une durée de 15 ans. En 2013, le lancement de la création de logements sociaux a nécessité un emprunt de 398 740€ sur une durée de 20 ans, l'opération devant s'équilibrer sur le long terme par l'encaissement des loyers.

Financement des investissements



■ Dépenses d'investissements
 ■ Financement disponible
 ■ Emprunts
 ■ Variation du FDR

III] EQUILIBRE DU BILAN

Le bilan décrit, à la clôture de l'exercice, l'ensemble du patrimoine que la commune a constitué d'année en année. Ce patrimoine comprend un "actif" (total des biens immobiliers ou mobiliers, des créances et de la trésorerie) et un "passif", total des moyens de financement que détient la commune (dotations, subventions, dettes...).

La mesure de l'équilibre financier de la commune s'effectue à travers trois grandeurs caractéristiques : le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie.

bilan en 2013

ACTIF	PASSIF	
Immobilisations 15 342 159	Subventions, dotations, réserves 14 327 840	
Stocks et créances 101 077	Dettes financières 1 286 196	
Trésorerie 429 548	Dettes fournisseurs, sociales 258 743	
		FDR = 271 877
		BFR = -157 666
		Trésorerie = FDR - BFR = 429 548

A) Le fonds de roulement

Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions, les emprunts) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation).

Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la commune a dégagés au cours du temps.

Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement de recettes et paiement de dépenses.

Le fonds de roulement est positif sur les 5 dernières années avec une forte évolution entre 2012 et 2013. Son montant s'élève à 271 877€ fin 2013, soit 147€/h. Il représente 63 jours de charges de fonctionnement réelles.

B) Le besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances plus stocks et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...). Une créance constatée, non encaissée génère un besoin de financement. A l'inverse, une dette pas encore payée vient diminuer ce besoin de financement. Le BFR traduit le décalage entre perception de recettes et paiement de dépenses.

Le BFR est négatif sur les 5 exercices étudiés. Il constitue donc une ressource. Cela est dû principalement au compte de liaison du budget annexe assainissement qui s'élève fin 2013 à 198 697€. Le budget annexe transport présente quant à lui un compte de liaison de 21 900€.

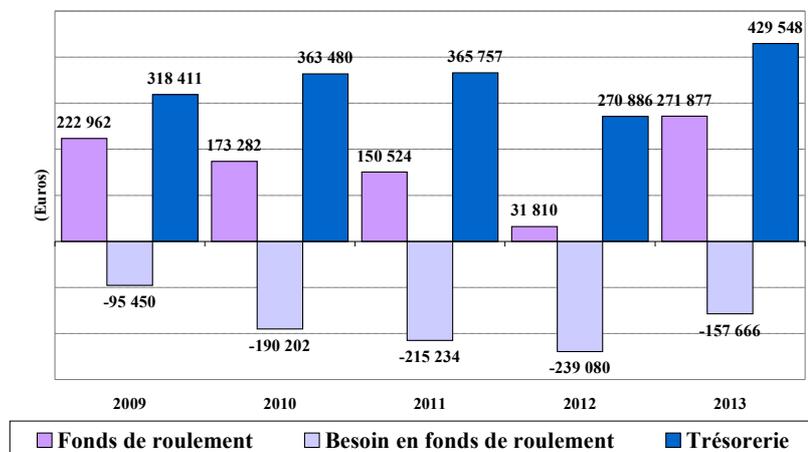
C) La trésorerie

La trésorerie du bilan comprend le solde du compte au Trésor, mais également les autres disponibilités à court terme comme les valeurs mobilières de placement.

Elle apparaît comme la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement.

Le solde de la trésorerie s'établissait à 429 548€ à la fin de l'exercice 2013, ce qui représente 100 jours de charges de fonctionnement réelles. Aucune ligne de trésorerie n'a été souscrite. La commune n'a pas de problèmes récurrents de trésorerie.

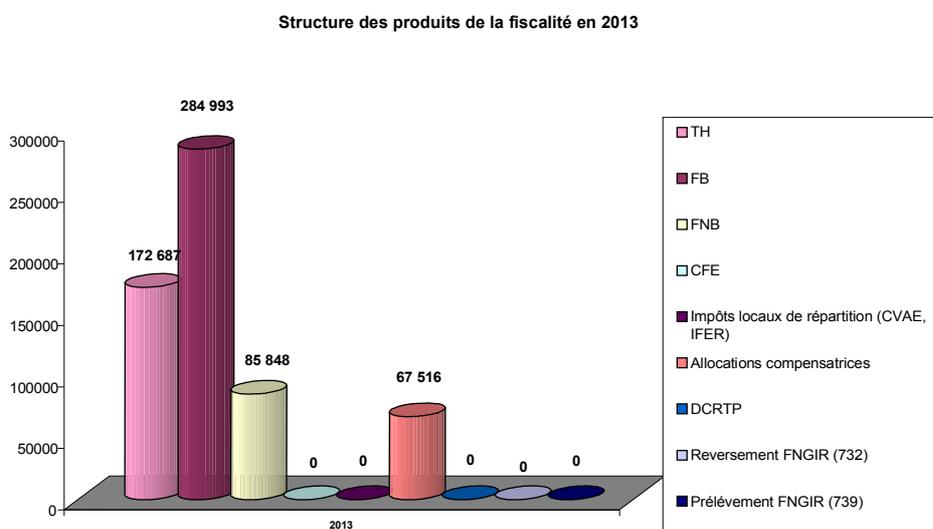
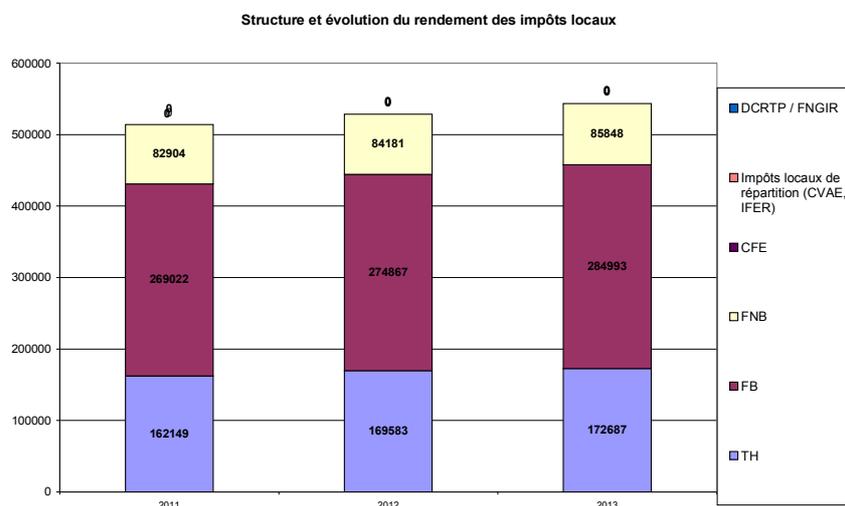
Évolution des principaux éléments du bilan



IV) MARGES DE MANOEUVRE

La commune pourra déterminer ses principales marges de manoeuvre soit en maîtrisant ses charges de fonctionnement soit en ajustant sa politique d'endettement ou en augmentant sa fiscalité directe.

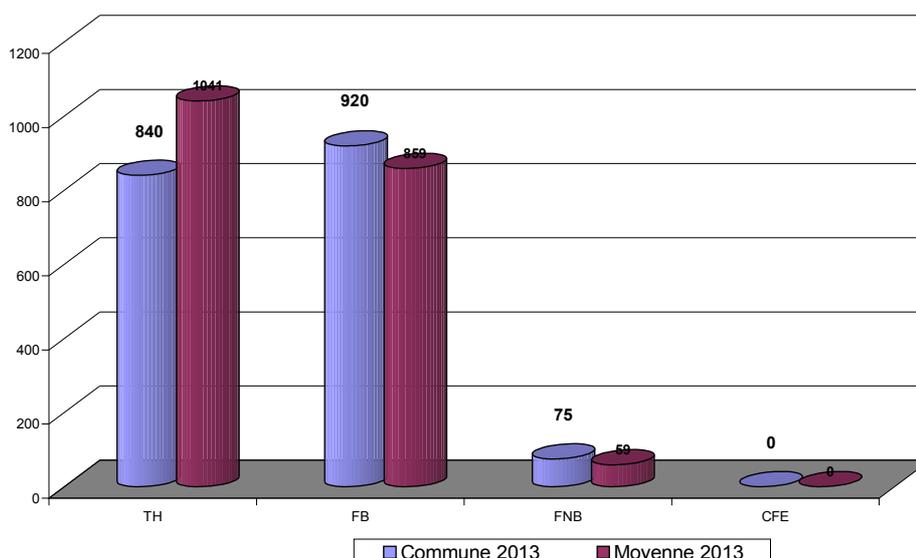
A) La fiscalité directe locale



Le produit des impositions sur les ménages est en légère progression chaque année.

Le produit perçu par la commune au titre de la taxe d'habitation est inférieure à la moyenne départementale (93€/h pour 106€/h) contrairement au produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui lui est supérieur (154€/h pour 126€/h).

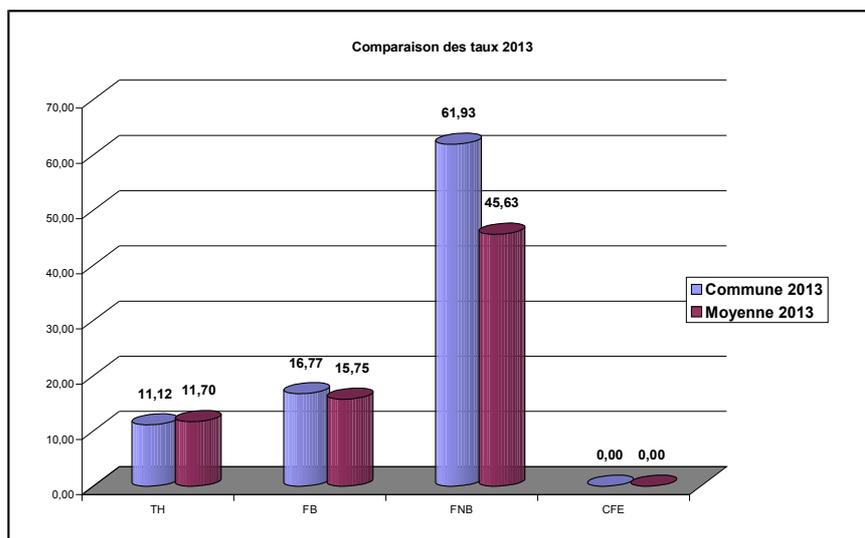
Comparaison des bases (en €/hab.)



La valeur locative moyenne des locaux d'habitation de la commune est inférieure à la moyenne départementale (2230 pour 2362). 929 logements sont imposés à la taxe d'habitation dont 5,6% de résidences secondaires. La commune n'a pas majoré les abattements obligatoires ni institué d'abattements facultatifs en matière de taxe d'habitation. S'agissant du foncier bâti, elle n'a pas adopté de délibération instituant des exonérations facultatives.

Bases nettes (en euros)	2011	2012	2013	2012/2011	2013/2012
TH	1 458 201	1 524 983	1 553 039	4,58%	1,84%
FB	1 604 200	1 638 986	1 699 554	2,17%	3,70%
FNB	133 847	135 906	138 586	1,54%	1,97%

L'évolution du produit des impôts locaux résulte uniquement des bases ; les taux n'ont subi aucune augmentation depuis ces 5 dernières années. Ils sont proches de la moyenne départementale, en dehors de la taxe foncière sur les propriétés non bâties qui est beaucoup plus élevé (61,93% pour 45,81% en 2013).

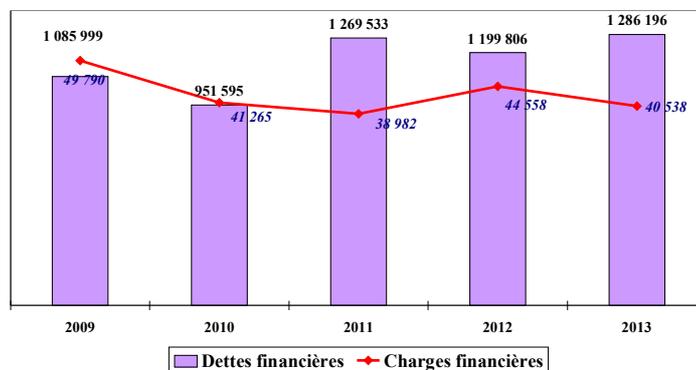


B) Analyse de l'endettement

L'endettement de la commune de Sauveterre est supérieur à la moyenne des communes de la strate. Il représente en annuité de la dette 191€/h pour la commune contre 65€/h pour la moyenne départementale.

L'encours de la dette est de 696€/h en 2013 alors que la moyenne départementale est de 435€/h.

Évolution de la dette (Montant)



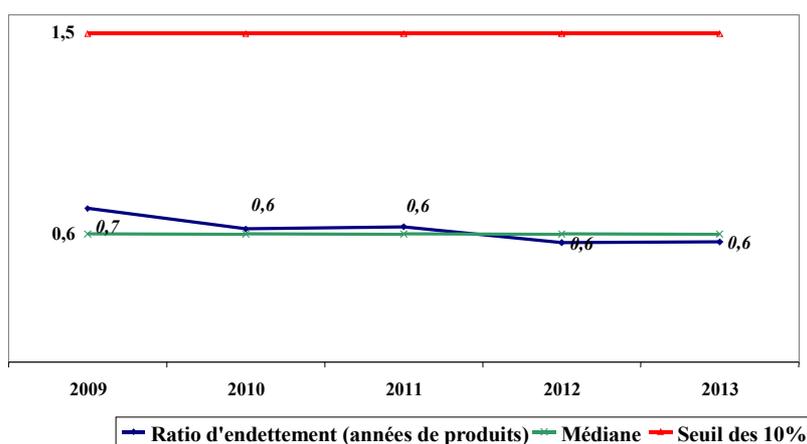
* Strate : communes de 500 à 2 000 hab ;

Ratios d'endettement

Ces ratios permettent d'apprécier la solvabilité de la commune, à savoir sa capacité à rembourser ses dettes financières à partir soit de ses produits de fonctionnement, soit de l'excédent dégagé en fonctionnement.

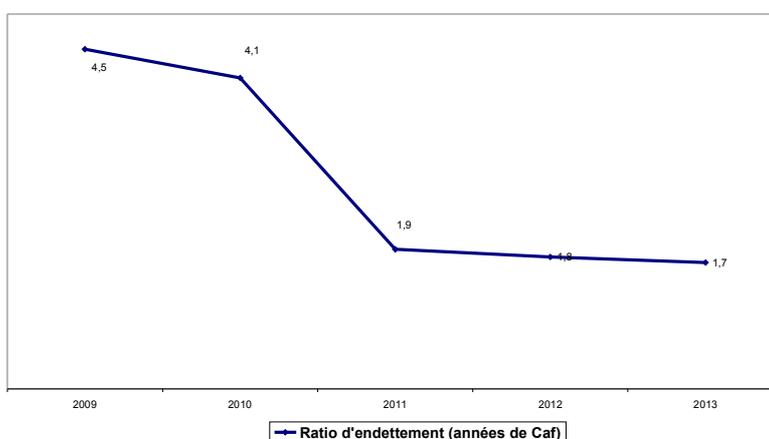
Compte tenu de l'importance de ses produits de fonctionnement, il faudrait moins de 8 mois à la commune de Sauveterre pour rembourser la totalité de sa dette, si elle utilisait l'intégralité de ses produits. Elle se situe au niveau de la médiane ; pour la moitié des communes au niveau national, ce ratio est inférieur ou égal à 0,6. Seulement 10% des communes ont un ratio supérieur à 1.5.

Nombre d'années de produits nécessaire au remboursement de la dette



Du fait de l'augmentation significative de la CAF, le nombre d'années de CAF nécessaire au remboursement de la dette baisse en 2011 et reste stable les 3 dernières années.

Nombre d'années de CAF nécessaire au remboursement de la dette

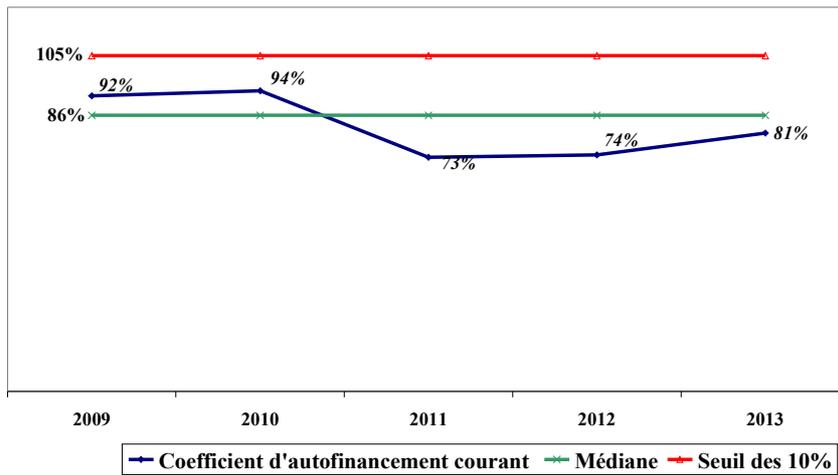


C) Le coefficient d'autofinancement courant

Le coefficient d'autofinancement courant (CAC) permet de mesurer l'aptitude de la commune à autofinancer ses investissements, après avoir couvert ses charges et les remboursements de dettes.

Le coefficient d'autofinancement courant de la commune de Sauveterre s'établit à 81% ce qui indique que la commune autofinance 19% de ses investissements. Pour la moitié des communes au niveau national, la part d'autofinancement dégagée après remboursement de l'annuité en capital de la dette est égale ou inférieure à 14%.

Couverture des charges et des remboursements de dettes par les produits



D) Analyse des facteurs externes de risques

Il n'existe pas, à la connaissance du comptable, d'engagements externes tel que cautions ou garanties d'emprunts accordés.

LEXIQUE

Actif

A l'actif du bilan sont inscrits l'ensemble des biens du patrimoine (immobilisations pour leur valeur historique) ainsi que l'ensemble des éléments n'ayant pas vocation à y rester de manière durable (stocks, créances, trésorerie). L'actif immobilisé brut représente l'ensemble des immobilisations inscrites au bilan fonctionnel pour une durée supérieure à un an (dépenses d'équipement, titres de participations, opérations pour comptes de tiers). L'actif circulant désigne les stocks et créances qui se renouvellent au cours de l'exercice.

Annuité de la dette

L'annuité de la dette est composée du montant des intérêts des emprunts et du montant du remboursement du capital. L'addition de ces deux montants permet de mesurer le poids exact de la dette à long et moyen terme pour les collectivités.

Autofinancement

(voir Capacité d'autofinancement)

Besoin en fonds de roulement (BFR)

Le BFR représente, à la fin d'un exercice comptable, l'excédent des crédits consentis aux redevables de la collectivité (restes à recouvrer) sur les crédits obtenus de ses créanciers (fournisseurs, État). Une créance crée un besoin de financement; la collectivité a constaté un produit, mais ce produit n'a pas encore été recouvré. A l'inverse, une dette génère une ressource; dans ce cas, la collectivité a effectivement enregistré une charge, mais celle-ci n'a pas encore été payée. Un BFR négatif constitue une ressource. En effet, cela signifie que les sommes non encore décaissées sont supérieures aux sommes non encore encaissées.

Bilan

Le bilan présente la situation patrimoniale de la collectivité à la date de clôture de l'exercice. Pour l'analyse financière, certaines rubriques du bilan sont reclassées afin de faire ressortir les grandeurs caractérisant la structure financière de la collectivité et d'apprécier son équilibre financier global.

Le bilan se présente sur deux colonnes: une colonne actif et une colonne passif. Il se découpe en trois grandes masses permettant de calculer trois grandeurs caractéristiques: les biens et financements à long terme (utilisés pour le calcul du fonds de roulement); l'ensemble des droits et obligations à court terme de la collectivité (calcul du besoin en fonds de roulement) et enfin la trésorerie dans son acception la plus large.

Capacité d'Autofinancement (C.A.F.)

Elle représente l'excédent des produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) sur les charges réelles de fonctionnement. La CAF permet de couvrir tout ou partie des dépenses réelles d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...).

Capitaux et assimilés

Ce sont les fonds à disposition de la commune à long terme hors dettes financières (dotations, réserves, résultat de l'exercice, subventions d'investissement, opérations pour comptes de tiers...).

Charges de fonctionnement réels

En analyse financière M14, les charges réelles correspondent à des charges de fonctionnement qui donnent lieu ou donneront lieu à décaissement.

Financement disponible

Il représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes financières.

Excédent brut de fonctionnement (EBF)

Il correspond à l'excédent des produits courants sur les charges courantes. C'est la ressource fondamentale de la commune indépendante des produits et charges financières et exceptionnelles.

Fonds de roulement

Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions d'investissements, les amortissements et provisions, les dettes financières à moyen long terme) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation).

Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la commune a dégagés au cours du temps.

Produits de fonctionnement réels

En analyse financière M14, les produits réels correspondent à des produits de fonctionnement (hors cession d'actifs) qui donnent lieu ou donneront lieu à encaissement.

Réel

En analyse financière, la notion de réel diffère de celle d'encaissement ou de décaissement. Est considéré comme réelle, une opération qui a ou aura (au cours d'un exercice ultérieur) un dénouement en trésorerie.

Résultat de fonctionnement ou résultat comptable

Différence entre le total des titres et le total des mandats émis en classe 7 et 6 de la section de fonctionnement.

Trésorerie

C'est l'ensemble des liquidités disponibles en caisse ou au compte au Trésor et des valeurs mobilières de placement.

ANNEXES